

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique d'état ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

### **La présidente de l'Université Paris Nanterre :**

#### **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : La Commission au titre du recrutement sans concours dans le corps des Adjoints Techniques de Recherche et Formation – BAP J – Administration et Pilotage – Adjoint.e en gestion administrative, organisé par l'Université Paris Nanterre, est composée comme suit :

- Monsieur CHELLAT Hakim, Attaché d'administration principale, Université Paris Nanterre
- Madame SAIDJ Sarah, Assistante ingénieure, Université Paris Nanterre
- Madame LOKPO Maud, Ingénieure d'étude, Université Paris Nanterre
- Monsieur LAROCLETTE Philippe, Attaché d'administration classe normale, suppléant, Université Paris Nanterre

Article 2 : La *Présidente de l'Université Paris Nanterre et la Directrice Générale des Services* sont chargées, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 30 juin 2025

La Directrice Générale des Services adjointe en charge des Ressources Humaines

Juliette SANCHEZ-MONDESIR

La Directrice générale des services adjointe  
en charge des ressources humaines

Juliette SANCHEZ MONDESIR